

DOMAINE ET CHÂTEAU D'OUBLAISE
Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège social : Domaine d'Oublaise
36360 Luçay-Le-Mâle

Fonds de dotation déclaré le 12 juin 2022, reçu le 8 juillet 2022 et publié au JO le 19 juillet 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2022-2023

Madame et Messieurs les administrateurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter à vos suffrages le rapport d'activité du Fonds de dotation « Domaine et Château d'Oublaise » durant les derniers mois de 2022 et toute l'année 2023. Le Fonds a son existence légale depuis juillet 2022, ses activités n'ayant réellement démarré qu'au dernier trimestre.

1. Compte rendu de l'activité du fonds de dotation

1.1. Fonctionnement interne du fonds

Il est rappelé aux administrateurs que le Fonds agit en tant que « Fonds opérateur » ayant décidé de mener ses propres activités, en vue de la réalisation d'actions conformes à son objet social.

1.1.1 Comité suivi travaux et contrôle qualité, responsable - Didier Khaznadji

Introduction

Pour faire suite aux contrôles effectués par La Commission de Sécurité de l'Indre en mars et avril 2022, objet d'un Dossier intitulé « Visite de contrôle pour les bâtiments sis Domaine d'Oublaise », ayant donné lieu à deux rapports contenant des obligations de mise en conformité de certaines installations, adressés à la SCI du Domaine, le Fonds a décidé de soutenir certaines actions de mise en conformité afin de permettre la réception du public et l'organisation des visites de ce patrimoine domanial, dont son château historique, dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

Les actions de soutien (chantiers) suivantes, qui s'étaleront en 2022 et 2023, ont ainsi été décidées :

1. Mise aux normes des installations électriques du château et du bâtiment d'accueil
2. Mise aux normes de sécurité : installation de portes coupe-feu du château et bâtiment d'accueil

3. Mise aux normes de sécurité : installation d'une alarme centralisée et signalisation secours du château et bâtiment d'accueil
4. Réfection du système de chauffage du château et du bâtiment d'accueil
5. Mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie
6. Réfection du toit du château

En parallèle, 2 dossiers « ERP » et 2 dossiers « Accessibilité » ont été validés et déposés en octobre 2022 en mairie de Luçay-Le-Mâle.

A la fin de l'année 2022, l'état d'avancement était le suivant : 75% des réserves levées sur le rapport de la Commission du Château et 88% sur le bâtiment d'accueil.

A la fin de l'année 2023, l'état d'avancement était le suivant : toutes les réserves sont levées que ce soit pour le Château et le bâtiment d'accueil.

Le contrôle par la Socotec est planifié pour le premier trimestre 2024 soit le 27 mars 2024.

➤ **1- Chantier « Mise aux normes de sécurité des installations électriques »**

Pour ce qui concerne plus précisément les installations électriques, à la suite du rapport de vérification des installations électriques de la Socotec, à fin 2022, 78% des réserves étaient levées sur le bâtiment d'accueil. Au 31 décembre 2023, tous les travaux sont terminés et l'ensemble des réserves ont été levées.

➤ **2- Chantier « Mise aux normes de sécurité portes coupe-feu »**

Que ce soit dans le bâtiment d'accueil ou le Château, cette mission se sera avérée plus complexe que prévu ;

Bâtiment d'accueil : les travaux ont été terminés en décembre 2022. Le nombre de nouvelles portes normées et installées est de 17. De plus, 5 nouvelles portes d'accès au bâtiment normées ont été installées.

Château : nous sommes rendu compte qu'il était impossible de remplacer toutes les portes des chambres. En effet, voulant procéder au démontage d'une porte, nous avons constaté que les cadres de portes étaient indémontables. Pour pouvoir parvenir à leur démontage, cela nécessitait de toucher au cœur même des murs, de la construction du Château pouvant par la même toucher à l'intégrité du bâtiment. En effet les cadres des portes actuelles font partie intégrante des murs.

Nous avons donc dû trouver une autre solution, en conservant les cadres actuels. La recherche de portes adaptables sur les cadres actuels, permettant de répondre favorablement à la Commission de sécurité

nous a pris du temps, mais nous avons fini par trouver une société. Cette dernière peut nous fournir les portes répondant à la norme. En effet le PV de ces portes résistantes au feu présente une performance de résistance au feu EI 30 ce qui correspond en critère français à une performance équivalente à CF1/2H, coupe-feu 30mn. Ces efforts de recherche nous ont heureusement permis de trouver des artisans fabriquant sur mesure les mêmes modèles historiques.

Pour ce qui concerne le château, le nombre de nouvelles portes normées et installées est de 33 à fin décembre 2023. Il ne reste plus que 8 portes à installer au premier trimestre 2024

Pour ce qui concerne le bâtiment d'accueil, 17 portes normées ont été installées. Ce chantier est arrivé à son terme.

➤ **3- Chantier « Mise aux normes de sécurité : Installation d'une alarme incendie centralisée et signalisation de secours (évacuations) »**

Une centrale de détection incendie a été installée dans le Château.

Des détecteurs de fumées et des sirènes ont été disposées conformément à la réglementation en vigueur dans les bâtiments.

La remise en service de la centrale incendie du bâtiment d'accueil est opérationnelle. Toutes les signalisations d'évacuation sont terminées. Les plans d'évacuation seront installés au cours du premier trimestre 2024.

Au total, pour les actions financées de remise aux normes de sécurité (« chantiers 1, 2 et 3) le budget réalisé a été de 195,6 K€.

➤ **4- Chantier « Réfection du système de chauffage du château et du bâtiment d'accueil »**

Le choix s'est tourné vers un système de chauffage novateur, économique et écologique qui est maintenant installé et a fonctionné pour l'hiver 2023. Une chaudière spécifique destinée à alimenter tout le Château et le bâtiment d'accueil a ainsi été commandée et livrée à temps pour l'hiver. Une demande officielle pour la construction d'une dalle spécifique permettant de recevoir cette nouvelle chaudière avait été déposée en Mairie de Lucay-Le-Mâle et acceptée par les services de l'urbanisme.

Ce système brûle tout, ainsi que les fumées conformément aux directives Européennes en vigueur.

Le budget total réalisé a été de 176,7 K€.

➤ **5- Chantier « Mise en place d'un système de récupération d'eau »**

Le Fonds a décidé de soutenir un projet d'installation d'un système de récupération d'eaux de pluies provenant du toit du château. Ce système permet la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et l'irrigation des jardins du château et le remplissage de l'étang participant ainsi à la biodiversité du Domaine.

Deux cuves de 26,000 litres chacune ont été installées et enfouies derrière le château et le « trop-plein » alimentent directement l'étang. Cette installation a nécessité de récupérer toutes les sorties de gouttières autour du château et par le biais de tuyaux enfouis dans le sol, l'eau est ainsi conduite dans les récupérateurs. Puis, une pompe et les tuyaux installés permettent l'acheminement de l'eau jusqu'aux jardins.

Le système est maintenant en place et opérationnel prêt pour les arrosages printaniers.

Le budget total réalisé a été de 62,2 K€.

➤ **6- Chantier « Réfection de la toiture du château »**

Parmi les actions de soutien décidées par le Fonds, la réfection de la toiture du château est importante et urgente. Malheureusement, il est encore constaté des fuites en particulier, lors des pluies intenses. Ainsi une partie de la toiture correspondant à la pente ouest et est de la partie centrale a pu être rénovée en ardoise naturelle.

Le budget total réalisé a été de 42,8 K€.

1.1.2- Comité culturel et patrimonial, Présidente Anne-Laure Bandi.

La présidente rappelle aux administrateurs qu'elle a chargé un sous-comité à effectuer des recherches approfondies afin de rédiger l'historique du Domaine d'Oublaize à des fins de restitution au public lors des visites.

Cette historique reprend l'histoire du Domaine à l'époque « en Touraine » de l'ancien Manoir jusqu'à l'édification du château par la famille des « De Préaulx ». Cet historique sera proposé et présenté aux visiteurs du château et de son domaine.

1.1.2 a) Développement Web

Une première ébauche d'un site Web dédié au Fonds et relatant l'histoire du Domaine a été commandée et est en-cours de réalisation.

1.1.3 - Nomination du Commissaire aux Comptes et d'un cabinet d'expertise comptable

Commissaire aux Comptes

Le Fonds, par décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2022, a validé la nomination de Christophe Poinatte en tant que Commissaire aux Comptes titulaire et de Vincent Cailleux en tant que Commissaire aux Comptes suppléant : Cabinet SARL Poinatte.

Expertise comptable

La proposition du cabinet SB Optimum (expertise comptable) a également été retenue et validée.

1.2. Rapport avec les tiers

Le Fonds n'a pas d'engagements à l'égard de tiers, toutefois, le Fonds entretient des rapports transparents avec la SCI du château (« SCI Printemps ») propriétaire du Domaine. Par l'intermédiaire de son gérant, il nous est rappelé que trois associés porteurs de parts détenus à hauteur de 52,5% souhaitent apporter leurs parts en donation au Fonds. Le gérant informe également qu'une procédure de règlement de la succession d'un associé défunt n'étant pas encore finalisé, l'acte de donation ne pourra se faire qu'aux termes définitifs de cette procédure. Le Conseil d'administration a accueilli favorablement cette proposition et aura à se prononcer formellement au cours du prochain exercice.

2. Les actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation et leur montant

Les actions d'intérêt général financées sont celles définies comme les six « actions de soutien » décrites ci-haut au paragraphe « 1.1.1 ».

3. Personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds et leur montant

Aucune.

4. Compte d'emploi annuel des ressources

Il n'y a pas eu d'appel à la générosité du public en 2022 et en 2023.

5. Liste des libéralités reçues par le fonds

Comité Finance et Audit, Responsable - Louis-Jacques Rousseau

Don initial en 2022

Le Fonds reçoit en « don initial » la somme de 15 000 euros en provenance de ses fondateurs. Il est rappelé aux administrateurs que cette dotation initiale est consommable tel qu'autorisé dans ses statuts.

Autres Dons

Le Fonds a reçu en dons numéraires la somme de 296 837 euros en 2022 et de 226 726 euros en 2023 pour un total de 523 564 euros dont le détail est indiqué en annexe. Le Fonds n'a pas reçu de dons en nature ni de legs.

Appel à la générosité publique

Le Fonds n'a pas adressé de demande d'appel à générosité publique auprès du préfet de l'Indre.

6. Annexes

-Liste des donateurs

-Extrait du procès-verbal ayant approuvé ce rapport

Christophe POINSATTE

130 bis avenue Charles de Gaulle
92 250 Neuilly sur Seine

Tél. : +33 (0)6 32 28 09 75

Christophe.poinsatte@aura-conseil.fr

FONDS DE DOTATION DOMAINE ET CHATEAU D'OUBLAISE

Fonds de dotation

Domaine Oublaise
36360 LUCAY-LE-MALE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FONDS DE DOTATION DOMAINE ET CHATEAU D'OUBLAISE

Fonds de dotation

Domaine Oublaise
36360 LUCAY-LE-MALE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration du FONDS DE DOTATION DOMAINE ET CHATEAU D'OUBLAISE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION DOMAINE ET CHATEAU D'OUBLAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention que le fonds de dotation établit des comptes annuels pour la première année.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

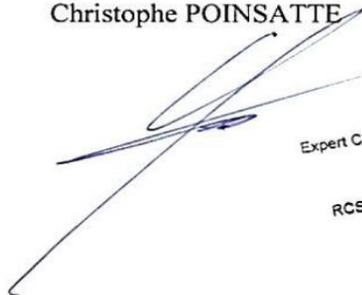
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly, le 15 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Christophe POINSATTE

Christophe POINSATTE



AURA-CONSEIL
Christophe POINSATTE
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
60 rue de Paris
95150 Taverny
Tel. : +33 (09) 81 18 03 82
RCS Pontoise 509 868 982 - NAF 6920Z

Bilan Actif

		31/12/2023			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES		45 441		45 441	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	45 441		45 441	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	45 441		45 441	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
	Total des fonds propres (situation nette)		
	Fonds propres consommables	15 783	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	15 783	
	Total des fonds propres	15 783	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 658	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	29 658	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	45 441	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
	(1) Dont à moins d'un an	29 658	
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	
		19 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	507 781	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	507 781	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	3 369	
	Aides financières	504 412	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	507 781	
RESULTAT D'EXPLOITATION			

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	
RESULTAT D'EXPLOITATION			
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		507 781	
TOTAL DES CHARGES		507 781	
EXCEDENT ou DEFICIT			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **45 441** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **507 781** euros et un total **charges** de **507 781** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **0** euros.

L'exercice considéré débute le **12/06/2022** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **19** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis selon la norme ANC 2018-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

le fonds de dotation ne contient pas de stocks.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables			15 783		15 783
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL			15 783		15 783

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2023
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

		31/12/2023	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		19 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	507 781	507 781
	- Legs, donations et assurances-vie		
	- Mécénat		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DE DEDIES ANTERIEURS			
	Total des produits par origine	507 781	507 781
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme	504 412	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public		3 369
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 369	504 412
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DE DEDIES DE L'EXERCICE			
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES			
7.1 Autres produits liés à la générosité du public			
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public			
	Total des charges par destination	507 781	507 781
EXCEDENT OU DEFICIT			

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

		31/12/2023	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		19 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total des produits par origine		
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
	Réalisées en France		
	Réalisées à l'étranger		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
	Total des charges par destination		

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

31/12/2023	
EMPLOIS PAR DESTINATION	19 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	
1.1 Réalisées en France	
- Actions réalisées par l'organisme	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	
1.2 Réalisées à l'étranger	
- Actions réalisées par l'organisme	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 369
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
	504 412
TOTAL DES EMPLOIS	507 781
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	507 781

31/12/2023	
RESSOURCES PAR ORIGINE	19 mois
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Cotisations sans contrepartie	
1.2 Dons, legs et mécénat	
- Dons manuels	507 781
- Legs, donations et assurances-vie	
- Mécénat	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	
TOTAL DES RESSOURCES	507 781
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	507 781
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	
(+ Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

31/12/2023	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	
Réalisées en France	
Réalisées à l'étranger	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	
TOTAL	

31/12/2023	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 mois
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

31/12/2023	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
(-) Utilisation	
(+) Report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE	

Nom/entité	Montant en €	Moyen	Nature	Pays d'origine et devise
DANIEL JULIEN	2 500,00 €	VIR	Don manuel	FRANCE / EUROS
DIDIER KAZNADJI	2 500,00 €	VIR	Don manuel	FRANCE / EUROS
GOFUNDME	3 182,26 €	VIR	Don manuel	FRANCE / EUROS
LOUIS JACQUES ROUSSEAU	7 500,00 €	VIR	Don manuel	FRANCE / EUROS
ANNE-LAURE BANDI	2 500,00 €	VIR	Don manuel	FRANCE / EUROS
ALINE SOURY	8 000,00 €	CH	Don manuel	FRANCE / EUROS
JEAN CHRISTOPHE CROZAT	10 000,00 €	CH	Don manuel	FRANCE / EUROS
BRUNO LAMY	15 000,00 €	CH	Don manuel	FRANCE / EUROS
YASH MAHENDRA JOSHI	1 600,00 €	VIR	Don manuel	FRANCE / EUROS
GLAUCO ANDREA SACERDOTE	10 000,00 €	VIR	Don manuel	ITALIE / EUROS
MASSIMO BRIOLI	2 500,00 €	VIR	Don manuel	ITALIE / EUROS
BHAKTIVEDANTA BOOK TRUST	157 519,00 €	VIR	Don manuel	ITALIE / EUROS
SRI GURU ASHRAYA TRUST	55 000,00 €	VIR	Don manuel	REPUBLIQUE D IRLANDE / EUROS
BHAKTIVEDANTA MANOR U.K.	76 600,38 €	VIR	Don manuel	GRANDE BRETAGNE / LIVRES STERLING
GOURANGA PTY LTD	100 000,00 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
BHUJUN VICKY RAJKUMARSING	3 202,60 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
MADIMCHETTY SRIDHAR	1 000,00 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
MITTAL RAJEEV KANT	2 899,65 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
NAIDU RAVINDRA	4 084,25 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
SAWANT NINAD	1 864,90 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
THIAGARAJAH NALAYINI	3 199,65 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
GJ FLETCHER HJ FLETCHER TA K	50 000,00 €	VIR	Don manuel	AUSTRALIE / DOLLARS AUSTRALIEN
HYAM PETET NELSON	2 911,75 €	VIR	Don manuel	NOUVELLE-ZELANDE/ DOLLARS NEO-ZELANDAIS
Total	523 564,44 €			